



240 - Magie et possession

question

Après son retour d'un voyage, mon frère s'est mis à dire des choses bizarres ; il fait des prédictions et ne parle à personne. Il avait passé deux ans à l'étranger. Il lui arrive même parfois de cracher sur sa mère. Nous avons cru qu'il était psychologiquement malade et nous l'avons amené à un médecin. Mais celui-ci n'a rien décelé. Nous pensons qu'il a dû subir une invasion démoniaque ou a été envoûté. Comment connaître ce qui lui est arrivé et l'en débarrasser ? Ma mère en est devenue malade ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

S'agissant de la distinction entre l'invasion démoniaque et la magie, des gens d'expérience ont affirmé que ladite invasion se caractérise par les signes que voici :

- 1/ Le fait de se détourner et de répugner fortement à l'écoute du Coran et de l'appel à la prière ;
- 2/ l'évanouissement, l'entrée dans une crise ou le fait de tomber quand on récite (du Coran) sur l'intéressé;
- 3/ la fréquence de rêves cauchemardesques ;
- 4/ la préférence de l'isolement et l'adoption de comportements étranges ;
- 5/ le fait que le démon qui possède l'intéressé parle quand on récite sur lui ;
- 6/ l'accomplissement de gestes involontaires et confus comme l'affirme le Très Haut : **Ceux qui mangent (pratiquent) de l'intérêt usuraire ne se tiennent (au jour du Jugement dernier) que comme se tient celui que le toucher de Satan a bouleversé..** (Coran, 2 275:)



Quant à l'envoûtement, ses symptômes sont :

1/ La victime haït son conjoint ou sa conjointe comme le dit le Très Haut : **ils apprennent auprès d' eux ce qui sème la désunion entre l' homme et son épouse.** (Coran,2:102).

2/ La différence de son état selon qu'il se trouve chez lui ou dehors ; quand il est loin de chez lui, il éprouve une forte envie de retrouver sa famille, mais quand il rentre, il la haït ;

3/ l'incapacité de cohabiter avec sa femme ;

4/ une succession d'avortements chez la femme ;

5/ un changement brusque du comportement sans aucune cause claire ;

6/ perte d'appétit ;

7/ s'imaginer faire une chose que l'on n'a pas faite ;

8/ L'obéissance aveugle et l'amour excessif d'une personne déterminée.

Cependant, il convient de savoir que l'apparition de certains de ces signes chez une personne ne signifie pas nécessairement qu'elle est envoûtée ou possédée. En effets, certains signes peuvent avoir une cause physiologique ou psychologique

Remède :

1/ Se confier sincèrement à Allah

2/ Utiliser l'exorcisation et les moyens de protection légaux. Les deux protectrices (les sourates 113 et 114) font partie des plus importantes sources de remède. Elles furent utilisées pour traiter le Prophète (bénédition et salut soient sur lui). Et l'on ne saurait utiliser un remède pareil. L'on peut y ajouter les sourates 112. La Fatiha constitue aussi un remède efficace comme cela a été rapporté.

Dans le cadre du traitement de l'envoûtement, on peut utiliser sept feuilles de jujubier vertes que



l'on doit moudre, mettre dans un récipient et y verser de l'eau pour permettre à la victime de se laver avec. On peut réciter sur le mélange le verset de trône et les sourates 109,112,113 et 114 ainsi que les versets relatifs à la magie : (2 : 102,7 :117-119 ; 10 : 79 - 82 ; 20 :65 - 69)

Ensuite, la victime doit se laver avec une partie du mélange et boire le reste. Voilà un traitement que l'expérience des certains ancêtres a prouvé l'efficacité.

3/ Extraction et destruction des supports de l'envoûtement comme l'avait fait le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) après qu'il avait été envoûté par le juif Labid ibn al-Asam.

4/ Usage de remèdes autorisés comme la consommation de sept dattes de l'espèce dite al-Bourni cultivé à al-Aliya, (un quartier de Médine, en les mâchant bien. Si l'on ne trouve pas de dattes (de cette espèce) on mange n'importe quelle datte trouvée, et cela profitera à l'intéressé avec la permission d'Allah.

5/ La saignée (hidjama)

6/ L'invocation.

Nous demandons à Allah de guérir votre frère et de dissiper ses soucis et les vôtres car Il est le Guérisseur en dehors de qui il n'y en a par d'autre.